



EDMOND
DE ROTHSCHILD

EDR SICAV EUROPEAN SMALLER COMPANIES

MÉTHODOLOGIE ET PROCESS
DE GESTION ISR DU FONDS

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

PROCESS ISR

Le processus d'investissement décrit ci-dessous intègre différentes contraintes de gestion internes mises en place par l'équipe de gestion. Il s'agit du processus actuellement en cours, susceptible toutefois d'évoluer dans le temps.

1. Première étape : Définition de l'Univers Eligible

Etape 1.a : Filtre ESG

Comme sur l'ensemble des fonds de la société de gestion, EdR SICAV European Smaller Companies **exclut l'ensemble des sociétés dont l'activité est liée aux armes controversées, au tabac, à l'huile de palme, au charbon thermique et aux énergies fossiles non conventionnelles.**¹

Le process de gestion ISR du fonds implique à minima un taux de sélectivité de 20% sur l'ensemble des valeurs de l'univers.

La part des valeurs ayant une notation ESG en portefeuille doit être durablement supérieure à 90% de l'actif, à condition que les valeurs non-notées (ou dont la notation est en attente), ne soient pas sujettes à des « controverses » sévères.

L'univers d'Investissement éligible au portefeuille du fonds correspond ainsi aux seuls titres ayant passé ce filtre de sélectivité en interne pour les sociétés couvertes par l'équipe de gestion IR (selon la méthodologie d'analyse propriétaire développée par Edmond de Rothschild Asset Management (France) ou le filtre de sélectivité sur l'univers Gaïa pour les valeurs non-couvertes en interne.

- La première étape du processus d'investissement consiste à définir l'univers d'investissement, regroupant toutes les valeurs cotées en Europe (pays de l'Union Européenne², Suisse, Norvège et UK), dont la capitalisation boursière est comprise entre 50M€ et 10Md€
- Dans cet univers, nous éliminons les valeurs dont la note interne attribuée par l'équipe IR est inférieure à 10
- Ensuite, nous éliminons les sociétés ayant une controverse de niveau 0 selon l'analyse MSCI

² Voir la politique sur le site : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>.

² Hors Pologne, Hongrie, Croatie, Bulgarie, Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie

Enfin, au sein des valeurs non notées par l'équipe interne, mais notées par Gaïa, nous excluons le nombre nécessaire de valeurs les plus mal notées sur le critère « ESG Score » afin d'atteindre un taux de sélectivité de 20% sur l'univers noté.

L'univers ainsi obtenu correspond à l'univers investissable ESG. Au sein de cet univers le focus de la gestion se portera majoritairement sur les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 5Md€ au moment de l'investissement et principalement dans l'Union Européenne³.

Les sociétés non notées par l'équipe IR et notre prestataire Gaïa font en général l'objet d'une analyse SWOT ESG en interne. La part des sociétés non notées ne peut jamais dépasser 10% de l'actif net d'EdR SICAV European Smaller Companies et les sociétés faisant l'objet de controverses sévères sont exclues.

Etape 1.b. : Filtre sur la création d'emplois

Dans ce portefeuille, l'approche de gestion vise à encourager et soutenir les sociétés créatrices d'emplois. L'objectif est de contribuer à l'essor d'un écosystème de sociétés petites et moyennes, dynamiques et innovantes, à la base du tissu économique européen.

Un filtre propriétaire permet d'identifier les sociétés de l'univers d'investissement capables de créer de l'emploi dans leur domaine d'activité.

L'univers de départ est le même que l'univers de départ servant à déterminer le filtre ESG décrit à l'étape 1.a.

A partir de la création d'emplois passée observée sur une période court terme et long terme et des perspectives de création d'emplois estimées par la gestion, un scoring permet de classer les sociétés en fonction de leur « Perspective Emploi ».

Les sociétés avec un score « Perspective Emploi » négatif sont exclues.

Les données utilisées, issues de Factset et Bloomberg sont des données brutes d'effectifs en fin d'année. Elles incluent les acquisitions éventuelles mais après étude au cas par cas, la gestion écarte les sociétés dont la croissance des effectifs à périmètre constant est négative et comblée par des acquisitions.

Au final, l'univers éligible d'investissement combine les sociétés ayant passé le filtre de sélectivité ESG et le filtre création d'emplois.

2. Deuxième étape : Génération d'idées

Au sein de l'univers investissable, la gestion utilise plusieurs méthodes afin de sélectionner les profils de sociétés qu'elle juge les plus attractifs.

- Recherche de sociétés participant ou profitant de trois transitions majeures de nos économies : la transition démographique et sociétale, la transition digitale et la transition environnementale. Au sein de ces trois grandes thématiques, la gestion identifie des sous-thématiques porteuses soutenant la croissance long terme des sociétés sélectionnées.

- Recherche de catalyseurs : la gestion cherche à identifier des moteurs de performances qui soutiendront la croissance de l'activité ou des résultats (évolutions sectorielles, changements réglementaires, arrivée d'un nouveau management, lancement d'un nouveau produit etc...)
- Screenings financiers quantitatifs
- Rencontres avec des sociétés (visite de sites, rencontres lors de séminaires ou road-show, rencontre ad hoc)

3. Troisième étape : Analyse fondamentale

Le processus de sélection de titres repose sur une évaluation fondamentale approfondie des entreprises.

L'analyse financière comprend :

- L'étude du positionnement de la société au sein de son secteur et de sa chaîne de valeur : tendances sectorielle, environnement concurrentiel, risque de disruption, barrière à l'entrée...
- L'analyse des éléments financiers : décomposition de la croissance, étude de la rentabilité et de la structure bilancielle
- La valorisation : méthode des comparables sur la base de différents multiples (P/E, PEG, VE/EBITDA, VE/CA, FCF Yield, DCF, somme des parties)

L'attention de la gestion est portée sur la capacité des sociétés à démontrer croissance et qualité :

- Croissance visible et soutenable de l'activité et/ou des résultats et des cash flows ainsi que la croissance des effectifs.
- Qualité du modèle économique, du management et des critères extra-financiers

L'essentiel de la recherche est généré en interne. La gestion s'appuie également sur des études de brokers et fait appel à des experts externes sectoriels ou thématiques. Les visites d'entreprises et contacts directs avec les dirigeants sont au centre du processus de sélection de titres. Les gérants rencontrent systématiquement les sociétés avant l'investissement et régulièrement ensuite.

4. Quatrième étape : Construction et suivi du portefeuille et des risques

Construction du portefeuille

L'objectif est de construire un portefeuille qui repose sur un niveau élevé de diversification des risques sous-jacents. Les pondérations des titres en portefeuille sont le résultat d'une analyse rendement/risques qui prend en compte le potentiel d'appréciation par rapport à un cours cible, l'apport en diversification, la liquidité, la volatilité et le profil ESG.

Le portefeuille est construit à partir des convictions des gérants, et la répartition sectorielle et géographique n'est que le reflet de la sélection de titres.

Discipline de vente

La décision de vendre un titre est revue au cas par cas et peut être déclenchée sur les facteurs suivants:

- Un changement du cas d'investissement et une détérioration du profil risque/rendement (évolution négative du modèle économique, changements au plan sectoriel, perte de confiance dans l'équipe de direction)
- La valorisation cible est atteinte, sans autre catalyseur de valorisation/croissance identifié
- Dégradation du profil ESG ou de la « Perspective Emploi » qui entrainerait la sortie de la société de l'univers éligible

Suivi des risques

Le suivi des risques du portefeuille est pleinement intégré dans notre processus d'investissement à deux niveaux distincts, à la fois ex-ante et ex-post : par l'équipe de gestion du portefeuille et par le département des risques.

Tableau synthétique de suivi des risques

<p>Gérants de portefeuilles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et revue des cas d'investissement • Suivi de la liquidité et des risques du portefeuille (volatilité)/Contributions aux risques • Suivi des performances et contributions à la performance (titres/secteurs) • Suivi des indicateurs ESG titre par titre et au niveau global • Suivi de la « Perspective Emploi » • Suivi des évolutions des marchés/impact sur le portefeuille
<p>Responsable de la Gestion Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des indicateurs de performances/risques des portefeuilles • Revue périodique des portefeuilles
<p>Equipe indépendante de contrôle des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la liquidité • Contrôle pre/post trade des contraintes d'investissement

PROCESSUS D'ENGAGEMENT ACTIF

Notre approche d'engagement s'insère dans le cadre plus large de l'engagement actionnarial et la politique de vote d'Edmond de Rothschild Asset Management (France). Celle-ci est applicable en France et à l'international pour tous les portefeuilles actions gérés.

La politique d'engagement est menée par l'équipe de gestion d'EdR SICAV European Smaller Companies en s'appuyant sur l'expertise de l'équipe Investissement Responsable (IR).

Le processus d'engagement comprend deux principaux volets : d'une part, une politique de vote active et un dialogue avec les entreprises en amont des assemblées générales, et d'autre part, un engagement plus ciblé sur des thématiques ESG identifiées par l'équipe de gestion.

Le processus d'engagement mis en place au sein du fonds EdR SICAV European Smaller Companies vise à encourager les entreprises à communiquer et à améliorer leurs pratiques ESG, tout en contribuant à la performance du fonds. En effet, certains enjeux ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valorisation des entreprises, et le processus d'investissement du fonds comprend une estimation potentielle d'appréciation boursière.

AVERTISSEMENT

Achévé de rédiger le 30/05/2024

Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Document non contractuel conçu à des fins d'information uniquement. Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces informations.

Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. En cas de doute sur votre capacité à souscrire dans un OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale remis avant toute souscription et disponible en français et anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande.

Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/France/_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-des-investisseurs.pdf, un résumé des droits des investisseurs en français. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

« Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild. « Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47 rue du Faubourg Saint-Honoré 75401 Paris Cedex 08 France

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015

332.652.536 R.C.S. Paris

www.edram.fr